

Dissémination des résultats de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR) de la Mauritanie

Secteur des banques et des assurances

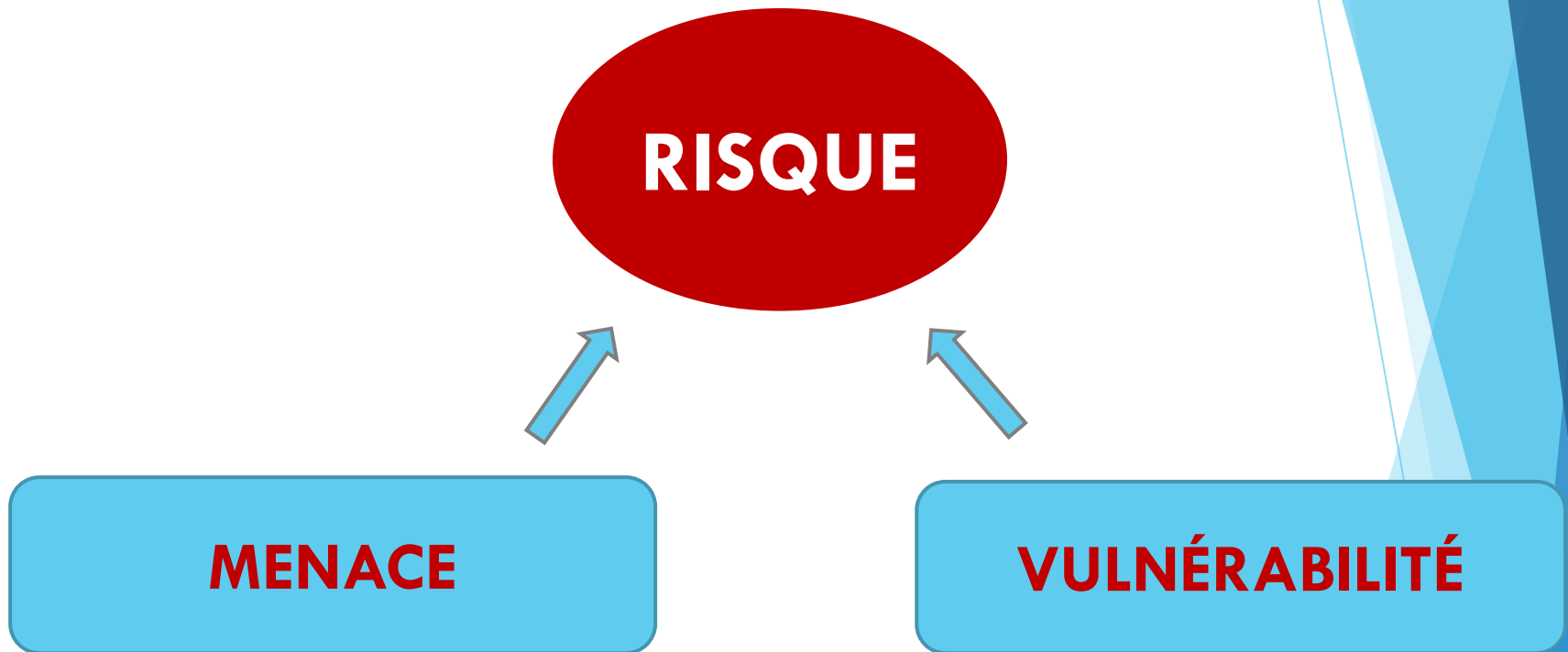
Juin 2021

Dissémination des résultats de l'ENR

1. Processus et méthodologie de l'ENR
2. Résultats globaux de l'ENR
3. Menaces BC/FT
4. Vulnérabilités nationales de BC/FT
5. Vulnérabilités sectorielles de BC/FT
6. Comment remédier aux lacunes identifiées dans l'ENR
 - a) Principales recommandations découlant de l'ENR
 - b) Mise en oeuvre des mesures préventives

1. Processus et méthodologie de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR)

Qu'est-ce qu'un risque de BC/FT ?



Qu'est-ce qu'une « menace » ?

Le BC renvoie aux:

- ▶ Avoirs provenant des crimes dans un pays. Il s'agit des :
 - ▣ produits générés dans le pays (menace interne)
 - ▣ produits qui proviennent d'autres pays (menace externe)

L'évaluation des menaces de BC devraient analyser:

- ▶ la fréquence des infractions sous-jacentes qui génèrent de produits illicites
- ▶ l'échelle des produits illicites dans le pays
- ▶ l'échelle du BC dans le pays
- ▶ les méthodes et tendances du BC dans le pays

Menace de FT :

- ▶ renvoie à l'échelle des fonds recueillis/utilisés/transitant afin de soutenir les activités et les groupes de FT
- ▶ Le FT est évalué de la même manière que le BC, mais en se focalisant sur le FT

Qu'est-ce que la « vulnérabilité » ?

Vulnérabilité

- Il s'agit de la faiblesse et des lacunes dans les mécanismes de défense contre le BC/FT et
- Elle peut se situer au niveau national et/ou des secteurs.

Une évaluation de la vulnérabilité devrait analyser

- Le manque de sensibilisation, d'engagement, de connaissances, de ressources
- Les faiblesses/lacunes au niveau des lois et réglementations de LBC/FT
- Les faiblesses/lacunes au niveau des cadres institutionnels (CFR, police, justice, etc.)
- Les faiblesses au niveau des infrastructures (infrastructure d'identification, collecte et analyse des DOS)
- Facteurs économiques, géographiques ou environnementaux sociaux
- Faibles mécanismes de sensibilisation et de contrôles généraux ou spécifiques :
 - dans les secteurs bancaires, des titres, des assurances et autres établissements financiers
 - entreprises et professions non financières désignées (EPNFD)

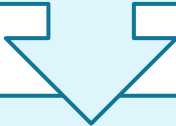
Objectifs de l'ENR

Les **menaces** et les **vulnérabilités** doivent être évaluées afin :

d'adopter une approche fondée sur les risques



d'allouer les ressources de LBC/FT de manière
efficace



d'atténuer les risques de BC/FT

ENR – Atténuation des risques



Processus de l'ENR

- Les résultats de l'ENR découlent de consultations avec les autorités compétentes concernés ainsi que des représentants du secteur privés assujettis à la Loi LBC/FT
- La méthodologie de la Banque Mondiale fut utilisée
- Les résultats de l'ENR furent finalisés en 2018.

2. Résultats globaux de l'ENR

LE RISQUE DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX au niveau national

LE RISQUE GÉNÉRAL DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX EN
MAURITANIE

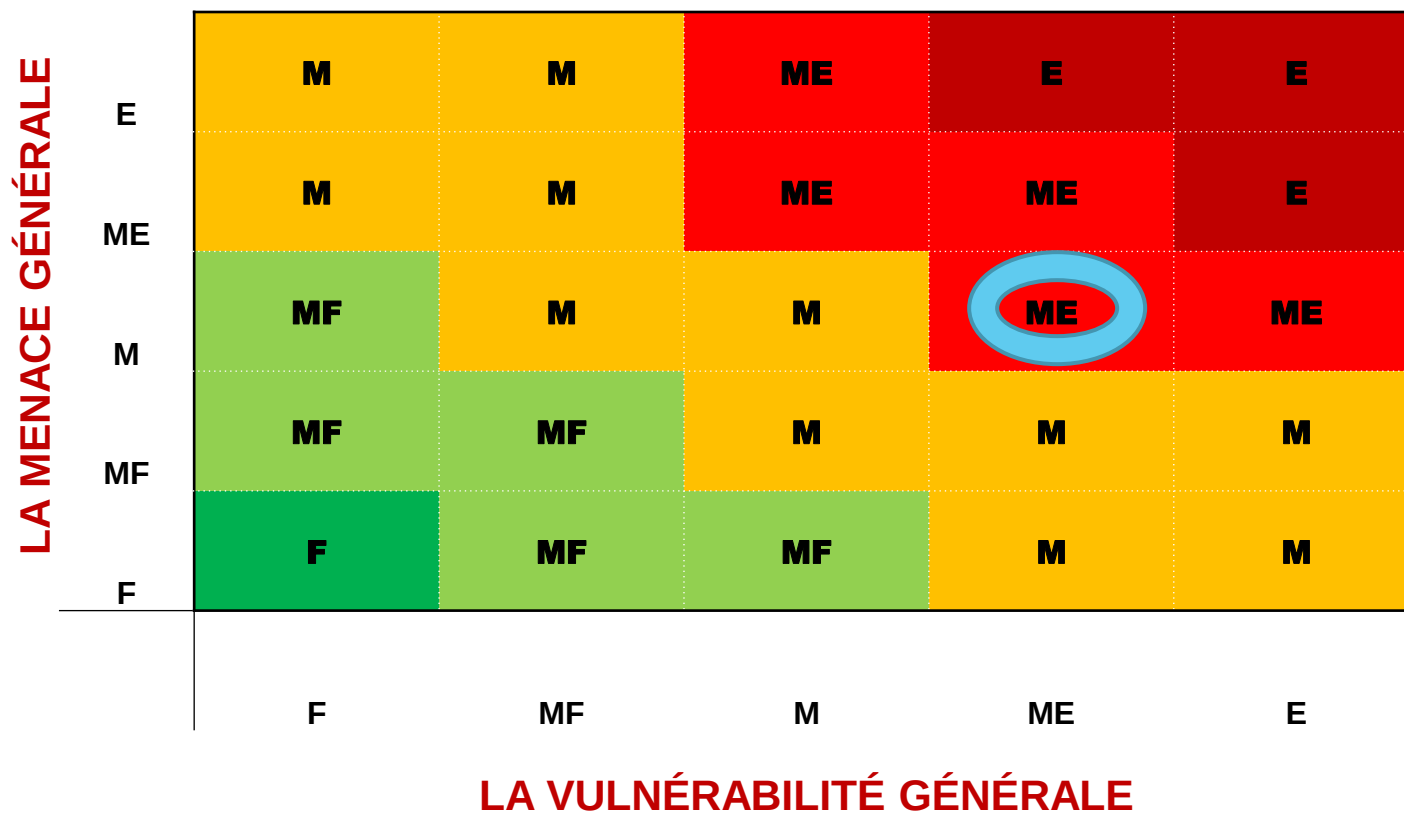
LA MENACE GÉNÉRALE

E	M	M	ME	E	E
ME	M	M	ME	ME	E
M	MF	M	M	ME	ME
MF	MF	M	M	M	M
F	F	MF	MF	M	M
	F	MF	M	ME	E

LA VULNÉRABILITÉ GÉNÉRALE

LE RISQUE DE FINANCEMENT DU TERRORISME au niveau national

LE RISQUE GÉNÉRAL DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX EN
MAURITANIE



3. Menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Menaces internes de blanchiment de capitaux

L'ENR a identifié les menaces intérieures liées au BC suivantes :

1. Trafic illicite de drogues et des substances psychotropes
2. Corruption, détournement des deniers publics et abus de confiance
3. Escroquerie et usage de faux
4. Contrebande et contrefaçon
5. Évasion fiscale
6. Migration clandestine

Menaces externes de blanchiment de capitaux

- Origine des flux financiers

1. Union européenne
2. La Chine
3. Le Japon

Menaces de financement du terrorisme

Les menaces liées au financement du terrorisme ont été évaluées comme **moyenne** dû au faits suivants:

- Position géographique dans la zone saharo-sahélienne et l'entendue des frontières maritimes et terrestres permet au groupes terroristes tel que El Qaida du Maghreb d'exploité ces facteurs
- Aucun acte terroriste n'a été enregistré depuis 2011
- Absence de cellule terroriste dans le pays

4. Vulnérabilités nationales liées au blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Vulnérabilités nationales BC/FT

L'ENR a identifié les vulnérabilités nationales suivantes :

1. Absence de stratégie nationale contre le BC/FT
2. Insuffisance du rôle de l'UMEF en matière de collecte et d'analyse des données relatives au BC/FT
3. Manque capacité et de ressources nécessaires pour mener des enquêtes sur les infractions financières

Vulnérabilités nationales BC/FT (suite)

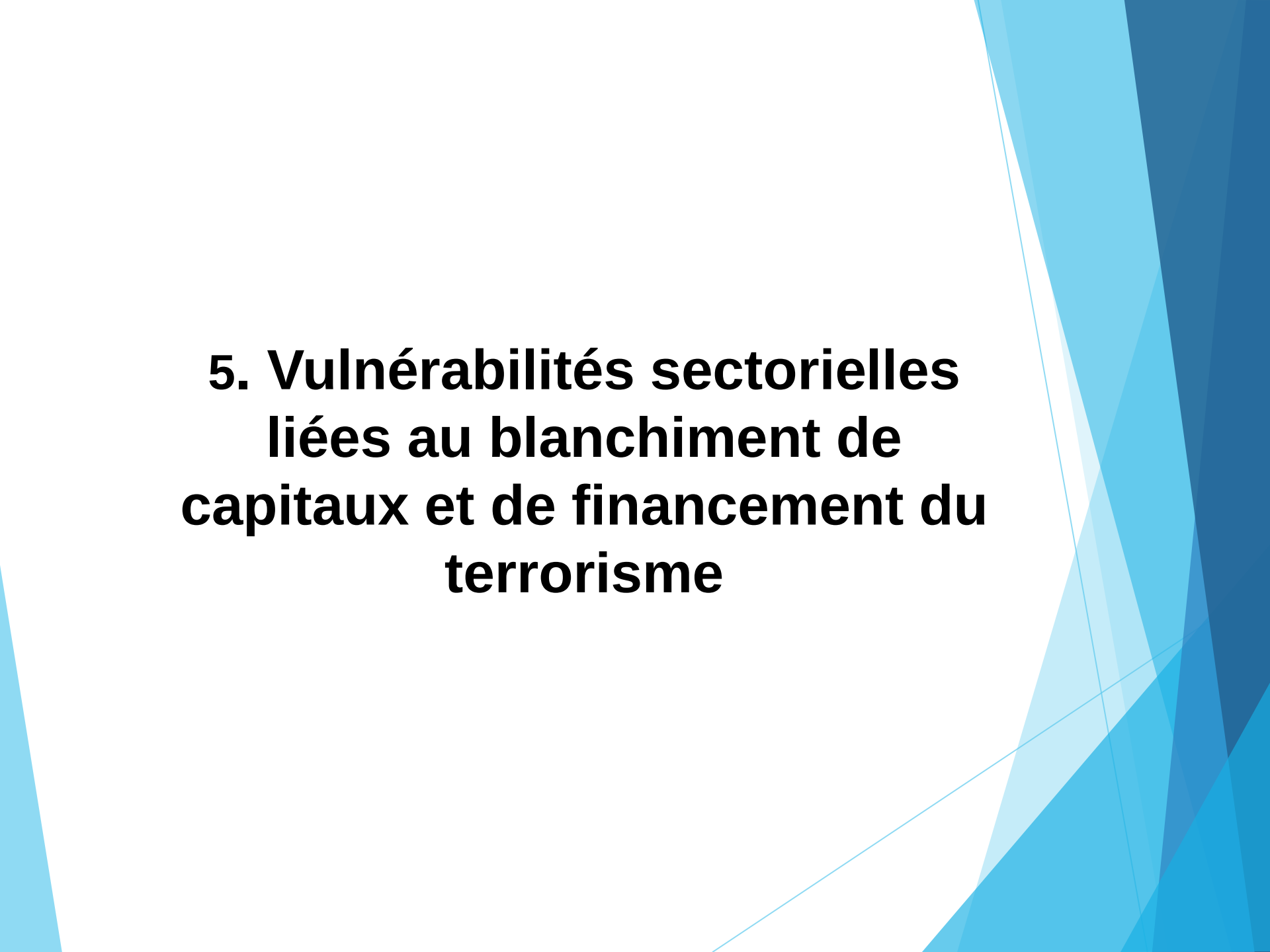
L'ENR a identifié les vulnérabilités nationales suivantes :

4. Faiblesse dans la mise en place des conditions matérielles et sociales nécessaires à l'indépendance des enquêteurs
5. Insuffisances en termes de moyens matériels, humains et techniques nécessaires au renforcement des capacités des autorités en charge de l'application de la loi.

Vulnérabilités nationales BC/FT (suite)

L'ENR a identifié les vulnérabilités nationales suivantes :

6. Transferts informels
7. Informalité de l'économie
8. Haut niveau de thésaurisation
9. Inexistence de mécanismes effectifs pour l'application des sanctions ciblées au FT

The background of the slide features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of blue, ranging from light sky blue to deep navy blue. These shapes are primarily located on the right side and bottom of the slide, creating a modern, dynamic feel.

5. Vulnérabilités sectorielles liées au blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Risques de chaque secteurs en matière de BC/FT

LA MENACE	E	M	M	ME	Notaires	Agents immobiliers
	ME	M	M	ME	ME	E
	M	MF	M	Banques IMF Mobicash	Sociétés de change Service Fin Poste Avocats	Négociants de pierres précieuses
	MF	MF	MF	Assurances Experts comptables	M	M
	F	MF	MF	MF	M	M
	F					
		F	MF	M	ME	E
		LA VULNÉRABILITÉ				

Risque BC du secteur bancaire

– Moyen

LA MENACE

E	M	M	ME	E	E
ME	M	M	ME	ME	E
M	MF	M	Banques	ME	ME
MF	MF	MF	M	M	M
F	F	MF	MF	M	M
	F	MF	M	ME	E

LA VULNÉRABILITÉ

Secteur bancaire- Menaces

Les menaces de BC du secteur des banques est moyen en raison des facteurs suivants:

- Sécurité qu'il présente aux usagers
- Envergure nationale et internationale
- Capacité à faciliter le dénouement des opérations
- Volume important
- Augmentation des déclarations d'opérations douteuses

Secteur bancaire – Vulnérabilités inhérentes

L'ENR a identifié les produits vulnérables suivants concernant le secteur bancaire:

- L'achat et la vente de devises
- Les opérations de transferts et de mises à disposition
- Les crédits documentaires
- Les comptes courants
- Les comptes d'épargne

Secteur bancaire – Faiblesses liées aux contrôles

L'ENR a identifié les vulnérabilités sectorielles suivantes:

1. Faible niveau de connaissance de la LBC/FT par le personnel des banques
2. Faible taux de déclaration des DOS
3. Faiblesse liée aux contrôles et aux procédures internes des banques
4. Faible engagement des dirigeants des banques
5. Lacunes quant aux informations sur les bénéficiaires effectifs
6. Manque d'efficacité de la fonction de conformité
7. Faible qualité de supervision

Risque BC du secteur des assurance– Moyen

		LA VULNÉRABILITÉ				
		F	MF	M	ME	E
LA MENACE	E	M	M	ME	E	E
	ME	M	M	ME	ME	E
	M	MF	M	M	ME	ME
	MF	MF	MF	Assurance	M	M
	F	F	MF	MF	M	M

Secteur des assurances - Menaces

L'ENR a conclu que la menace de BC au secteur des assurances est moyennement faible en raison des facteurs suivants:

- Les promoteurs et l'administration du secteur sont soumis à une sélection qui tient compte de la probité et la compétence
- Le seul produit vulnérable est l'assurance-vie
- Peu d'engouement des mauritaniens pour l'assurance-vie

Secteur des assurances – Vulnérabilités inhérentes

- L'assurance-vie présente la plus grande vulnérabilité du secteur au BC
- L'assurance-vie ne représente que 6% du chiffre d'affaire du secteur

Secteur des assurances

– Faiblesses liées aux contrôles

L'ENR a identifié les vulnérabilités sectorielles suivantes:

1. Faible niveau de connaissance de la LBC/FT par le personnel des compagnies d'assurance
2. Faible taux de déclaration des DOS
3. Faiblesse liée aux contrôles
4. Lacunes quant aux informations sur les bénéficiaires effectifs
5. Manque d'efficacité de la fonction de conformité
6. Disponibilité de données de source indépendante

6. Comment remédier aux vulnérabilités identifiées dans l'ENR

A. Principales recommandations découlant de l'ENR

Principales recommandations – Niveau institutionnel

- ▶ Élaborer stratégie nationale LBC/FT
- ▶ Mettre à jour le cadre juridique LBC/FT
- ▶ Réviser le cadre juridique relatif à:
 - ▶ la coopération internationale
 - ▶ l'identification des bénéficiaires effectifs
 - ▶ parties prenantes notamment: autorités de contrôle, d'exécution de la loi ou d'investigation
 - ▶ la création et à l'enregistrement des sociétés et des associations à but non lucratif
- ▶ Rendre disponible des données à caractère formel et encourager la recherche scientifique dans les domaines liés aux infractions de BC/FT

Principales recommandations – Niveau institutionnel

- ▶ Traiter les risques que représentent les agents immobiliers et les notaires notamment:
 - ▶ L'enregistrement de l'achat et de la vente des immeubles pour les agents immobiliers
 - ▶ L'enregistrement obligatoire des sociétés pour les notaires
 - ▶ La création d'un registre des agents immobiliers
 - ▶ Améliorer la qualité des DOS provenant de ce secteur
- ▶ Étudier les obstacles spécifiques à l'application de la loi relative aux sociétés afin que l'enregistrement des sociétés soit effectué par les avocats

Principales recommandations – Niveau institutionnel

- ▶ Déterminer les autorités de tutelle et de supervision de certaines EPNFD notamment les agents immobiliers et les négociants en pierres et métaux précieux
- ▶ L'habilitation et le perfectionnement des autorités de tutelles quant à la législation relative à la LBC/FT
- ▶ Révision des mécanismes et outils appliqués actuellement pour l'exécution des sanctions financières objet de résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies
- ▶ Vulgariser l'ENR auprès de l'ensemble des parties prenantes: établissements financiers, ENPFD, autorités de contrôle, autorités en charge de l'application de la loi, des enquêtes et d'instruction
- ▶ Mettre à jour l'ENR à des intervalles de moins de trois ans

Principales recommandations – Niveau opérationnel - UMEF

- ▶ Permettre à l'UMEF de jouer pleinement son rôle en tant qu'élément central du dispositif national LBC/FT par la mise en œuvre d'un plan d'action rigoureux
- ▶ Renforcer les capacités humaines, techniques et financières de l'UMEF incluant:
 - ▶ un manuel de procédure
 - ▶ la révision du formulaire de DOS
 - ▶ un programme intégré d'analyse opérationnelle et stratégique
 - ▶ la mise à contribution de la présence de représentants de haut niveau des organes d'exécution de la loi, des Douanes, du Parquet général pour renforcer la coordination
- ▶ Concevoir et rendre opérationnel un plan de communication propre à l'UMEF comprenant l'amélioration du site web et la publication d'un bulletin d'information semestriel

Principales recommandations – Niveau opérationnel – Supervision et sensibilisation

- ▶ Programme de formation et de sensibilisation pour renforcer la compréhension des assujettis des normes et procédures LBC/FT livré par les autorités de contrôle et de supervision
- ▶ L'intensification par la BCM des campagnes d'inspections avec les autorités de sécurité particulièrement en ce qui concerne les organismes non agréés notamment pour les transferts non autorisés
- ▶ Concevoir et mettre en application une politique de communication destinée à la vulgarisation des principes et des exigences incombant au pays en matière LBC/FT

Principales recommandations – Niveau opérationnel – Organes d'application de la loi

- ▶ Améliorer les compétences techniques et professionnelles des magistrats et des corps d'enquête et de contrôle en matière LBC/FT
- ▶ Donner une plus grande importance à l'analyse financière parallèle pour les infractions sous-jacentes au BC
- ▶ Renforcement des capacités des autorités chargées de l'exécution de la loi et celles chargées de l'investigation

Principales recommandations – Niveau sectoriel – Inclusion financière

- ▶ Renforcer l'inclusion financière par la promotion de l'accès aux services financiers à un coût raisonnable pour tous les usagers et notamment pour les PME, les secteur productifs et les segments de la population exclus des prestations du secteur bancaire
- ▶ Promouvoir l'intermédiation financière à travers le développement de la culture d'épargne
- ▶ Professionnaliser et renforcer la gouvernance des institutions de micro finance et leurs capacités
- ▶ Promouvoir la monnaie électronique et les moyens de paiement pouvant se substituer aux règlements en espèces et réduire la prépondérante qu'occupent ces règlements dans les transactions financières

Principales recommandations – Niveau sectoriel – Secteurs assujettis

- ▶ Renforcer les capacités des EPNFD pour leur permettre de respecter leurs obligations légales dans le domaine de la LBC/FT
- ▶ Mettre l'accent sur la formation du personnel, l'amélioration des connaissances et l'appropriation des normes et procédures liées à la LBC/FT et l'amélioration de la qualité des opérations

6. Comment remédier aux vulnérabilités sectorielles identifiées dans l'ENR

B. Mise en œuvre des mesures préventives

Groupe d'action financière (GAFI)

- Organisme intergouvernemental créé en 1989.
- Responsable de l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application des mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

•

Personnes assujetties

Entités Assujetties	
Institutions financières	Comptables
Les sociétés de bourses	Avocats, notaires, adouls
Sociétés d'intermédiation en matière de transfert de fonds	Casinos
Bureaux de change	Agents et intermédiaires immobiliers
Entreprises d'assurances	Négociants en pierre et métaux précieux
Sociétés gestionnaires d'actifs financiers	Prestataires de services intervenant dans la création, l'organisation et la domiciliation des entreprises

Mesures préventives

- ▶ Devoir de vigilance relatif à la clientèle (R.10)
 - ▶ Identification et vérification des clients
 - ▶ Personne agissant pour le compte d'un client
 - ▶ Personnes morales et constructions juridiques
 - ▶ Moment de la vérification
 - ▶ Client existants
 - ▶ Approche fondée sur les risques
 - ▶ **Seuils**
 - ▶ Vigilance constante

Mesures préventives

- ▶ Conservation des documents (R.11)
- ▶ Personnes politiquement exposées (R.12)
- ▶ Nouvelles technologies (R.15)
- ▶ Virements électroniques (SR. VII)
- ▶ Recours à des tiers (R.9)

Mesures Préventives

- ▶ Contrôles internes et succursales et filiales à l'étranger (R.18)
- ▶ Pays présentant un risque plus élevé (R.19)
- ▶ Déclaration des opérations suspectes (R.20)
- ▶ Divulgation et confidentialité (R.21)
- ▶ Évaluation des risques (R.1)

Justification des obligations

Obligations	Justification
Déclaration d'opérations suspectes	Détection d'opérations suspectes et informations pour la CRF
Identification du client et bénéficiaires effectifs	Connaître vos clients Transparence financière et traçabilité
Tenue de documents	Garantit que la police peut accéder aux dossiers à des fins de preuve
Évaluation des risques	Permet aux entités assujetties de concentrer leur attention sur les activités et les clients à haut risque
Contrôles internes et audit interne	S'assure qu'un processus est en place pour mettre en œuvre les obligations de LBC / FT

Merci !